

Etude perceptive du jugement en gymnastique aux agrès

Yannick Progin

Master thesis in Sport Science

Ce travail comporte deux expériences. La première a utilisé un Eye Tracker pour l'analyse du jugement en gymnastique aux agrès. Plusieurs études ont déjà été réalisées en gymnastiques artistique ou gymnastique rythmique mais jamais encore en gymnastique aux agrès. Cette dernière ressemble aux autres disciplines de la gymnastique en plusieurs points : rapidité et complexité des mouvements effectués. Aussi, dans ces différents sports les juges sont au cœur de ces disciplines car ce sont eux qui vont établir un classement et désigner un vainqueur. C'est en observant l'importance de ceux-ci que nous avons décidé de réaliser ce travail de master sur l'analyse du jugement en gymnastique aux agrès. Il est important de savoir où regardent les juges afin de, peut-être, orienter le regard des futurs juges.

Pour se faire, nous avons analysé les mouvements oculaires de gymnastes n'ayant jamais suivi de formation de juge afin de les comparer avec des juges B1 ou B2 (différents niveaux de juges). Les sujets devaient regarder des vidéos de gymnastes réalisant une passation à la barre fixe pendant qu'un système d'Eye Tracking enregistrerait leurs mouvements oculaires. Les résultats ont montré que les gymnastes non-juges avaient un nombre plus élevé de fixations, spécialement en dehors du bassin, que les juges. Aussi, les juges ont un temps de fixation plus élevé que les juges. Ces derniers passent donc plus de temps à observer la zone centrale du gymnaste (le bassin).

Pour la deuxième expérience, nous nous sommes intéressés à différents biais qui peuvent influencer un jugement. Nous avons confronté deux types d'information porteuse de sens dans le jugement telles que l'information spatiale vis-à-vis de l'information temporelle. Pour réaliser cette deuxième expérience nous avons demandé à des juges de regarder des séries de vidéos sur un écran d'ordinateur. A chaque fois deux rondades étaient proposées et ils devaient choisir laquelle des deux ils jugeaient être la meilleure.

Les résultats n'ont pas montré de corrélation entre la dynamique et le choix du mouvement. Ce qui est intéressant néanmoins c'est qu'il n'y a pas non plus de corrélation entre l'information spatiale et le choix du mouvement. C'est bien une combinaison des deux facteurs ou d'autres facteurs inconnus qui vont influencer le choix des juges de choisir tel ou tel mouvement plutôt qu'un autre.

Prof. Jean-Pierre Bresciani